



Commission de consolidation de la paix

Distr. générale
21 mai 2007
Français
Original : anglais

Première session
Configuration pour le Burundi

Rapport de la mission dépêchée par la Commission de consolidation de la paix au Burundi 9-15 avril 2007

I. Aperçu

1. À sa cinquième réunion, le 21 février 2007, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, a décidé que la Commission dépêcherait des missions en Sierra Leone et au Burundi. La mission au Burundi a eu lieu du 9 au 15 avril 2007. La délégation de la Commission, qui se composait de 18 membres, était dirigée par le Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du sous-comité chargé du Burundi, et comprenait les Représentants permanents de l'Égypte, de la Jamaïque et de l'Ouganda, un représentant de la Mission permanente de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies et un représentant de la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies. Des représentants de l'Allemagne, de la Belgique, des États-Unis, de la France, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Commission européenne se sont associés à la mission par le biais de leur ambassade au Burundi. Des représentants de l'Angola et de l'Inde se sont joints à la délégation à partir de leur ambassade en République-Unie de Tanzanie. Les objectifs premiers de la mission étaient les suivants : recueillir des informations de première main sur la situation au Burundi et évaluer les obstacles à la consolidation de la paix; s'entretenir avec les membres du Gouvernement et d'autres acteurs des lacunes existant dans les domaines prioritaires pour la consolidation de la paix et de la mise au point d'un cadre ou d'une stratégie intégré(e) pour la consolidation de la paix; et faire connaître les grands principes et objectifs de la Commission de consolidation de la paix aux parties prenantes dans le pays. Le mandat, la composition et le programme de la mission figurent aux annexes I et II du présent rapport.

2. La mission souhaitait avant tout donner l'assurance que la Commission de consolidation de la paix cherchait à entretenir l'intérêt que la communauté internationale portait aux efforts que déployait le Burundi pour consolider la paix de manière durable, dans le plein respect des décisions prises au niveau national. L'appui apporté par la Commission pourrait consister à mettre en contact tous les



acteurs pertinents, à mobiliser des ressources et à fournir des conseils concernant l'adoption de stratégies intégrées permettant la consolidation de la paix. Un résultat notable pour la mission a été de voir le Gouvernement burundais réaffirmer qu'il comprenait les étapes ultérieures de l'engagement de la Commission dans le pays et y accordait l'importance voulue. La visite a également renforcé la conviction du peuple burundais que la Commission pouvait jouer un rôle considérable au Burundi, en particulier en facilitant le dialogue et la coordination entre toutes les parties prenantes œuvrant en faveur de la consolidation de la paix. La Commission se devra de répondre aux attentes suscitées par la mission.

3. Les membres de la mission ont rencontré le Président et le Premier Vice-Président du Burundi, le Président du Sénat, le Président de l'Assemblée nationale, des ministres, des représentants du pouvoir judiciaire, des partenaires multilatéraux et bilatéraux et des représentants de tous les partis politiques, des organisations régionales et de toute une série d'organisations de la société civile et du secteur privé. Outre Bujumbura, la mission s'est rendue à Gitega, deuxième ville du Burundi, et a eu l'occasion de s'entretenir avec des acteurs s'intéressant aux sexes, à la démobilisation des anciens combattants et aux questions foncières.

4. Les membres de la mission remercient le Gouvernement burundais et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi pour leur hospitalité et leur assistance au cours de leur visite.

II. Observations générales

5. Le processus de rétablissement de la paix et de reconstruction nationale au Burundi a permis la fin du conflit armé et la mise en place d'institutions démocratiquement élues en 2005. La délégation a noté les progrès réalisés par le Burundi pour ce qui est de l'instauration de la paix et de l'établissement des bases nécessaires à une bonne gouvernance et à un régime de droit. Avec l'appui des partenaires multilatéraux et bilatéraux, le Burundi a mis au point un certain nombre de stratégies en faveur de la paix et du développement. Il s'agit notamment des accords de paix (Accord de paix et de réconciliation d'Arusha en 2000, Accord global de cessez-le-feu avec le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) en 2003 et Accord global de cessez-le-feu avec le Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL) en 2006, du programme du Gouvernement burundais (2005-2010) et de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté (2007-2009). Le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs permettra également au Burundi d'inscrire ses efforts de consolidation de la paix dans une perspective sous-régionale impliquant 11 pays. On s'attend à ce que ces stratégies et la collaboration du Gouvernement avec la communauté internationale se traduisent par des « dividendes de la paix » concrets, en particulier pour les populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

6. Nombreux ont été ceux qui ont estimé que l'amélioration de la situation politique et de la sécurité devait s'accompagner de progrès socioéconomiques. Le pays est confronté à une famine due aux changements climatiques et une partie importante de la population vit dans des conditions extrêmement précaires du fait de la pauvreté et du manque d'emplois et d'accès à la justice. La situation semble être

particulièrement difficile pour les femmes burundaises qui font l'objet d'une marginalisation et d'une discrimination plus grandes.

7. La délégation a reconnu que pour faire face à sa crise politique la plus récente, le Gouvernement burundais avait tablé sur le dialogue, les procédures constitutionnelles et le régime de droit. L'adhésion à ces valeurs, fondées sur la participation et le consensus, est essentielle si l'on veut continuer de s'acheminer sur la voie d'une paix durable au Burundi.

8. Le Gouvernement burundais et la plupart des acteurs nationaux attendent beaucoup d'une table ronde qui aura lieu à Bujumbura les 24 et 25 mai 2007 et ont demandé à tous les partenaires internationaux de contribuer à son succès. Un plan d'action concernant la mise en œuvre de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté sera présenté à cette occasion. Un certain nombre de partenaires bilatéraux et multilatéraux ont aidé le Gouvernement burundais dans ses efforts de consolidation de la paix et de développement. Le Gouvernement a toutefois reconnu la nécessité d'élargir sa base de donateurs pour tenter de résoudre les nombreux problèmes auxquels il est confronté. Il a instamment été demandé à la délégation dépêchée par la Commission de participer à la mobilisation du soutien nécessaire au succès de la table ronde. Il a été noté qu'il convenait de redoubler d'efforts pour renforcer la coordination entre les donateurs et le Gouvernement, en dressant l'inventaire des projets en cours et en renforçant les capacités du Gouvernement, en particulier celles du Comité national de coordination de l'aide.

9. La délégation dépêchée par la Commission a bien fait comprendre au Gouvernement et à l'ensemble des partenaires l'importance d'un règlement des problèmes critiques ayant trait au maintien d'une paix fragile, y compris l'application de l'Accord de cessez-le-feu de 2006 avec le Palipehutu-FNL, la création de mécanismes judiciaires de transition, notamment de commissions nationales de défense des droits de l'homme et de promotion de la vérité et de la réconciliation, et la consolidation de méthodes de gouvernance faisant appel à la participation, pour renforcer la confiance de la communauté internationale dans le Burundi.

10. La mission a noté que la plupart des partenaires au Burundi faisaient bien la distinction entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. Elle a fait observer que les sommes allouées par le Fonds concernaient des projets portant sur des domaines essentiels pour la consolidation de la paix, mais que les financements à court terme offerts par le Fonds attiraient davantage l'attention que ceux qui, à moyen ou à long terme, permettraient de consolider la paix de manière durable. La mission a contribué à apporter des précisions sur les liens existant entre la Commission et le Fonds, notant que la Commission jouait principalement un rôle consultatif et que bien que la collecte de ressources fasse partie de son mandat, ses contributions à moyen et à long terme allaient au-delà de la mobilisation des ressources.

11. Les dimensions régionales de la consolidation de la paix sont essentielles et doivent être pleinement prises en compte dans les activités de la Commission concernant le Burundi. C'est ainsi que la délégation dépêchée par la Commission a rencontré le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs afin d'examiner la nécessité de relier les deux institutions et de créer des synergies entre elles. La délégation a recommandé au Secrétaire exécutif d'envisager, dans le cadre du règlement du Secrétariat exécutif, de demander à

participer aux réunions consacrées au Burundi à l'avenir. Elle a pris note des mesures prises par le Gouvernement burundais pour devenir membre à part entière de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la revitalisation de la Communauté économique des pays des Grands Lacs et estimé qu'il s'agissait là d'une évolution positive de la situation régionale.

12. La délégation a noté que des efforts appréciables étaient faits pour inclure des représentants de la société civile, notamment des entités du secteur privé, des communautés religieuses, et des organisations de femmes dans les divers processus nationaux de consolidation de la paix mais qu'il convenait de faire davantage pour s'assurer la pleine participation de la société civile.

13. Lors de l'examen des domaines prioritaires pour la consolidation de la paix au Burundi, la délégation a noté que des ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre d'interventions essentielles dans les différents secteurs avaient été demandées à plusieurs reprises. La nécessité de renforcer les capacités nationales dans l'ensemble des secteurs a également été soulignée lors de la plupart des réunions de la mission.

14. Le Gouvernement, les partenaires internationaux, la société civile et les organisations du secteur privé ont noté que la consolidation de la paix et le développement étaient intrinsèquement liés et qu'il serait impossible de véritablement faire participer la population, en particulier les femmes et les jeunes vulnérables, aux efforts de consolidation de la paix dans l'un quelconque des domaines prioritaires si leurs droits sociaux et économiques de base n'étaient pas respectés. Une femme que la délégation de la Commission a rencontrée au cours de sa visite sur le terrain à Gitega a illustré ce problème par un proverbe burundais, selon lequel si la faim passe la nuit dans le ventre, le ressentiment se réveille au matin.

III. Principaux problèmes

Promotion de la bonne gouvernance

15. La démocratie au Burundi devrait être consolidée par le biais du dialogue avec tous les acteurs de la société burundaise et de la participation de ces derniers. Il a été noté que la paix demeurerait fragile tant que le Palipehutu-FNL ne serait pas pleinement intégré dans les processus de consolidation de la paix. De fait, il a été souligné que la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu de 2006 était un élément essentiel de la consolidation de la paix. Il convenait à cet égard de redoubler d'efforts, s'agissant notamment du facilitateur, pour faire en sorte que les obstacles actuels à un dialogue constructif entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL soient identifiés et surmontés de façon transparente, grâce au soutien non seulement de la communauté internationale, mais également de tous les acteurs de la société (parlement, gouvernement, partis politiques, société civile, communautés religieuses, médias et secteur privé).

16. Il est essentiel que la participation des femmes et la prise en compte des sexes spécifiques demeurent une priorité lors de la mise en œuvre des initiatives de consolidation de la paix à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

17. Il faudrait continuer de promouvoir un règlement pacifique et durable des questions foncières, tenant dûment compte des sexospécificités, en particulier dans le cadre du retour et de la réintégration des réfugiés et des populations déplacées.

Réforme du secteur de la sécurité

18. La réforme des forces armées et du secteur de la sécurité devrait se poursuivre, conformément aux dispositions des accords de paix pertinents ainsi qu'aux principes relatifs aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance.

19. Le désarmement de la population civile et le contrôle et la non-prolifération des armes légères devraient se poursuivre, notamment au niveau sous-régional.

Justice transitionnelle

20. Les acteurs rencontrés au cours de la visite de la délégation dépêchée par la Commission au Burundi ont à l'unanimité souligné que l'impunité, les carences du système judiciaire et l'ignorance de l'histoire du pays étaient au nombre des causes premières du conflit dans le pays. Il a par conséquent été fortement recommandé de mettre en place des mécanismes judiciaires de transition, notamment une commission Vérité et réconciliation, le plus rapidement possible et conformément aux normes internationales.

21. La réforme de l'appareil judiciaire devrait se poursuivre si l'on veut que ce dernier soit juste, équitable, efficace et accessible à tous les citoyens.

Reconstruction et relèvement socioéconomique des communautés

22. Un appel ferme tendant à ce que les initiatives en matière de consolidation de la paix portent sur la pauvreté et la faim et se traduisent par des dividendes de la paix pour les populations les plus vulnérables et les plus touchées par ces problèmes a été adressé à la délégation. Il s'agit notamment de répondre aux besoins socioéconomiques de base de la population, y compris en matière d'emploi, en particulier des femmes, des jeunes, des combattants démobilisés, des réfugiés rentrant chez eux et des personnes déplacées. Les interventions humanitaires visant à atténuer les effets des changements climatiques actuels et de la famine en résultant devraient également être appuyées dans le cadre du programme de consolidation de la paix. Au cours des réunions avec les représentants des communautés religieuses et des groupes de femmes, la préoccupation concernant le nombre croissant d'actes de violence sexiste a été portée à l'attention de la mission dépêchée par la Commission.

III. Recommandations et prochaines étapes pour la Commission de consolidation de la paix

23. La délégation dépêchée par la Commission et le Gouvernement burundais sont parvenus à un accord sur la nécessité de mettre au point un cadre stratégique orientant l'action de la Commission dans le pays. Il convenait également de créer un mécanisme consultatif local de définition des stratégies et des priorités pour la consolidation de la paix.

24. Un projet préliminaire de cadre stratégique sera porté à l'attention des membres de la Commission et examiné lors d'une prochaine réunion du sous-comité

s'intéressant au Burundi. Ce projet fera fond sur les débats tenus lors des différentes réunions du sous-comité en 2006 et au début de 2007 et s'inspirera des conclusions des discussions initiales entre le Gouvernement burundais et l'ONU sur le terrain. Il tiendra également compte des débats tenus au cours de la visite de la délégation au Burundi et intégrera les perspectives des principaux acteurs dans les activités de consolidation de la paix au Burundi. Le projet de cadre devrait être examiné lors d'une réunion du Comité directeur mixte sur la consolidation de la paix, coprésidée par le Gouvernement burundais et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, avec la participation de donateurs bilatéraux et multilatéraux et de représentants de la société civile et des organisations des secteurs privés. En fonction d'autres consultations avec toutes les parties prenantes dans les semaines à venir, le projet sera révisé et redistribué avant d'être présenté le 13 juin 2007 lors de la réunion officielle consacrée au Burundi.

25. Les réunions à venir de la Commission sur le Burundi ont également fait l'objet d'un examen et il a été noté que deux réunions thématiques officielles supplémentaires sur le relèvement des communautés et la réforme du régime de droit et du secteur de la sécurité devaient se tenir en mai 2007. Ces réunions seront une occasion de plus de faire connaître à la Commission les problèmes essentiels qui se posent dans ces domaines prioritaires. La réunion officielle sur le relèvement des communautés devrait permettre de mieux sensibiliser la communauté internationale à la nécessité de répondre aux besoins socioéconomiques des populations au niveau communautaire, pour consolider la paix au Burundi. La réunion sera également l'occasion de mobiliser l'appui de la communauté internationale à la table ronde qui aura lieu à Bujumbura les 24 et 25 mai 2007, afin d'en assurer le succès.

26. La Commission voudra peut-être envisager de dépêcher des missions chaque année dans les pays auxquels elle s'intéresse, notamment en envoyant une délégation différente à chaque fois, afin que ses membres puissent suivre et mieux connaître la situation sur le terrain.

Annexe I

Mandat et composition de la délégation dépêchée par la Commission de consolidation de la paix au Burundi

1. À sa cinquième réunion, le 21 février 2007, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix a, décidé que les membres de la Commission effectueraient des visites sur le terrain en Sierra Leone et au Burundi. La visite au Burundi aurait lieu du 9 au 15 avril 2007.

Mandat

2. Le Comité a décidé que la mission aurait les objectifs suivants :

a) Obtenir des informations de première main sur la situation sur le terrain et évaluer les problèmes se posant en matière de consolidation de la paix;

b) Examiner avec le Gouvernement et les autres parties prenantes les domaines prioritaires en matière de consolidation de la paix, la création d'un cadre intégré pour la consolidation de la paix et la façon dont la Commission pourrait appuyer au mieux les initiatives nationales de consolidation de la paix;

c) Appeler l'attention de la communauté internationale sur les efforts de consolidation de la paix au Burundi et faire connaître les grands principes et objectifs de la Commission.

Composition

3. Le Comité d'organisation a décidé que les participants à la mission de visite seraient choisis sur une base régionale. La mission se composerait d'un représentant de chacun des cinq groupes régionaux, d'un représentant choisi par les membres n'appartenant pas au Comité participant aux réunions consacrées au pays et des résidents desdites réunions. Les membres de la Commission représentés au Burundi qui souhaitaient s'associer à la mission dépêchée par la Commission participeraient aux activités de la délégation à Bujumbura. Des membres du personnel du Bureau d'appui à la consolidation de la paix feraient également partie de la délégation.

La délégation pour le Burundi comprendrait :

Johan L. Løvald (Norvège), chef de mission

Francis K. Butagira (Ouganda)

Maged A. Abdelaziz (Égypte)

Joseph Ntakirutimana (Burundi)

Raymond Wolfe (Jamaïque)

Irena Zubčević (Croatie)

Asim I. Ahmad (Pakistan)

Joao Iambeni Gimolieca (Angola) (Ministre conseiller en République-Unie de Tanzanie)

Rui Vasco (Angola) (Attaché en République-Unie de Tanzanie)

François Cornet d'Elzius (Belgique) (Ambassadeur au Burundi)

Joël Jouvét (France) (Ambassadeur au Burundi)
Thomas Mangartz (Allemagne) (Ambassadeur au Burundi)
Devashish Chakravarti (Inde) (Haut-Commissaire en République-Unie de Tanzanie)
Mohamed El Khashab (Égypte) (Ambassadeur au Burundi)
Alain Darthenuc (Commission européenne) (chef de la délégation au Burundi)
Sue Hugwood (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (chef du Bureau du Ministère britannique du développement international au Burundi)
Pieter van Vliet (Pays-Bas) (Premier Secrétaire, ambassade au Burundi)
Ann Breiter (États-Unis d'Amérique) (chef adjointe, ambassade au Burundi)
Vibeke G. Soegaard (Norvège) (Conseiller désigné au Burundi)
Elisabeth Droyer (Norvège)
Roxanna Carillo (Bureau d'appui à la consolidation de la paix)
Christine Muhigana (Bureau d'appui à la consolidation de la paix)

Annexe II

Programme de la mission dépêchée par la Commission de consolidation de la paix au Burundi

Mercredi 11 avril 2007

11 h 35	Arrivée – vol KQ 474
12 heures-12 h 30	Installation à l'hôtel et réunion d'information sur la sécurité
13 heures-14 h 45	Déjeuner de travail/exposé du Représentant exécutif du Secrétaire général à l'intention de la délégation dépêchée par la Commission
15 h 20-16 h 15	Rencontre avec le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale
17 heures-18 heures	Réunion avec les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale
19 heures-21 heures	Cocktail de bienvenue organisé par le Gouvernement burundais

Jeudi 12 avril 2007

8 heures-8 h 50	Réunion avec les représentants du pouvoir judiciaire (Président de la Cour suprême, Président de la Cour constitutionnelle et Procureur général, Président du tribunal anticorruption)
9 heures-10 heures	Réunion avec les membres du Comité directeur mixte sur la consolidation de la paix
10 h 15-11 heures	Rencontre avec le Président du Sénat
11 h 15-12 heures	Rencontre avec le Président de l'Assemblée nationale
12 h 15-13 h 30	Réunion avec les représentants des communautés religieuses (Conférence épiscopale, Conseil national des églises du Burundi, Communauté islamique du Burundi)
15 heures-16 heures	Réunion avec les représentants de la société civile
16 heures-16 h 30	Rencontre avec le Ministre de la justice
16 h 45-18 heures	Réunion avec les partenaires internationaux
18 h 15-19 h 30	Réunion avec les premier et deuxième Vice-Présidents de la République et le Comité de coordination interministérielle pour la consolidation de la paix
19 h 45-22 heures	Dîner organisé par le Président de la délégation dépêchée par la Commission avec les ambassadeurs régionaux et le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs

Vendredi 13 avril 2007

- 8 heures-9 heures Rencontre avec le Président du Burundi
- 9 h 30-18 h 30 Visite de terrain : Bujumbura-Gitega
Objectif : Vastes consultations avec les différents acteurs locaux et les représentants de la société civile
Thème : Questions foncières, sexospécificités et dialogue
- 12 h 30-13 h 45 Visite au Centre de démobilisation
- 14 heures-14 h 45 Réunion sur les sexospécificités avec des groupes de femmes
- 14 h 45-15 h 35 Réunion concernant les questions foncières avec les représentants de la Commission foncière nationale
- 15 h 45-16 h 5 Déjeuner organisé par le Gouvernement burundais
- 16 h 45-18 h 30 Gitega-Bujumbura
- 18 h 45-19 h 30 Réunion avec les représentants du secteur privé
- 19 h 30-20 h 30 Cocktail organisé par le Représentant exécutif du Secrétaire général
- 21 heures-22 h 30 Dîner organisé par l'Ambassadeur de l'Égypte au Burundi

Samedi 14 avril 2007

- 8 h 30-9 h 30 Exposé d'information du Président de la délégation dépêché par la Commission à l'intention de l'Équipe de gestion intégrée des Nations Unies
- 11 heures-12 heures Conférence de presse
- 12 h 30 Départ pour l'aéroport
- 13 h 50 Départ – vol KQ 471
-